



Charte sanitaire de prévention contre le COVID-19

En raison du contexte exceptionnel, notre établissement s'engage à respecter la Charte « *Séjour Serein* » en matière de prévention contre le Covid-19. Nous souhaitons vous permettre de passer d'agréables moments tout en assurant une hygiène et une sécurité optimales pour tous.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- respecter les directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19
- désigner un référent chargé de documenter et tenir à disposition les protocoles permettant de garantir la meilleure sécurité sanitaire possible
- faire respecter les gestes barrières et les recommandations par tous
- renforcer la désinfection dans tout l'établissement :
 - en adaptant nos organisations et nos plans de nettoyage
 - en utilisant et en mettant à votre disposition les produits désinfectants recommandés
- adapter au contexte sanitaire l'aménagement de notre hébergement et ses modalités d'utilisation
- favoriser la dématérialisation de nos communications, paiements et factures

La sérénité est l'affaire de tous :

- nous vous souhaitons la bienvenue même si chacun doit rester à distance
- vous profiterez de moments de convivialité mais sans éternuer sur vos voisins, plutôt dans votre coude
- vous allez vous déconfiner, prendre l'air, mais si vous déclarez des symptômes, dites-le nous
- et pour finir, rappelez-vous votre enfance : « Tu t'es lavé les mains ? »

Votre bien-être reste notre pri©rité !

Le 11 mai 2020 à Besse et St Anastaise

Hans et Petra MEIJER
SAS Le Pont du Roy